



**CERTIFICAT  
COMPLEMENTAIRE**  
Accompagnement  
Inclusion  
Personnes  
Situation  
Handicap  
**C.C.A.I.P.S.H.**

## **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE**

### ***Accompagnement et inclusion des Personnes en Situation de Handicap***

Diplôme du Ministère des Sports

**Du 15 MARS 2021 au 4 SEPTEMBRE 2021**

**168 HEURES DONT 84 HEURES EN CENTRE DE FORMATION (à PARIS XVII<sup>ème</sup>) ET 84 HEURES EN ENTREPRISE**  
*En alternance*

en cours d'habilitation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

*L'ensemble de la formation en centre se réalisera à Paris XVII<sup>ème</sup>*

#### **OBJECTIFS DE FORMATION**

- ⌘ l'éducateur sportif est capable d'adapter l'activité dans le but d'y accueillir des personnes en situation de handicap ;
- ⌘ l'éducateur sportif permet aux pratiquants de donner du sens à leur pratique ;
- ⌘ l'éducateur sportif favorise la création d'une dynamique et propose des situations favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap dans le groupe en étant attentif à la qualité de la relation ; la notion de plaisir est recherchée dans les situations d'animation et favorise l'engagement de tous les acteurs.

L'éducateur sportif prend aussi en compte la sécurité de ces publics particuliers par :

- ⌘ une analyse des caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap ;
- ⌘ la préservation de l'intégrité physique, psychique et affective de chacune des personnes en situation de handicap ;
- ⌘ une adaptation des démarches pédagogique en fonction des ressources des personnes et en conservant les logiques internes des activités proposées.

#### **COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION**

↳ LA FORMATION EN CENTRE ET EN ENTREPRISE, S'ORGANISE AUTOUR DE 3 UNITES CAPITALISABLES (UC) QUI DEVRONT PERMETTRE AUX STAGIAIRES DE :

**UC 1 : conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements**

**UC 2 : mettre en oeuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel**

**UC 3 : mettre en oeuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap mental ou psychique**



**CERTIFICAT  
COMPLEMENTAIRE**  
Accompagnement  
Inclusion  
Personnes  
Situation  
Handicap  
**C.C.A.I.P.S.H.**

↳ **CETTE FORMATION EST EGALEMENT ACCESSIBLE PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E) :** pour tout renseignement ou demande de V.A.E, veuillez consulter les services de votre Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

Le certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap est un diplôme d'état délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Le titulaire du C.C.A.I.P.S.H. peut exercer les fonctions d'éducateur sportif auprès des personnes en situation de handicap temporaire ou définitif.

## **CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION**

- 1 **NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS RETOURNER DÈS RÉCEPTION DE CE DOSSIER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT PRISE EN COMPTE. POUR CANDIDATER, VOUS DEVEZ, SOIT :**
  - ♦ **Justifier lors de l'inscription d'un diplôme ou parmi les suivants : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS Mention Sportive ou tout autre diplôme professionnel du sport d'un niveau IV au minimum**
- 2 **VOUS SEREZ ENSUITE CONVOQUÉ-E À UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FORMATION**
- 3 **A LA SUITE DE CETTE RÉUNION, UN TEST ÉCRIT ET UN ORAL SERONT ORGANISÉS PAR L'IFA : A L'ISSUE DE CES ÉPREUVES, LE JURY DE L'IFA PROCÈDERA À LA SÉLECTION DES CANDIDATURES.**

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

---

### 1 SI VOUS ETES SALARIÉ-E

1 090 €

- En Congé Individuel de Formation (CIF)
- En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
- En Contrat de Professionnalisation, le coût de la formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur
- En Contrat d'Apprentissage, le coût de la formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur selon la législation en vigueur

### 2 AUTRES FINANCEMENTS

920 €

- Financement pour les demandeurs d'emploi par le dispositif « Chéquier Qualifiant » : se renseigner auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale ou Aide Individuel à la Formation
- Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...,
- Financement Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Aide Individuel de Retour à l'Emploi mise en place par la région

### 3 SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS

920 €

- Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi,

**Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)**

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88

Email : [ifanimation@gmail.com](mailto:ifanimation@gmail.com)

Site : [www.formation-animation-ifa.fr](http://www.formation-animation-ifa.fr)

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75

Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870

SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A